

Le « congé-éducation » en recul

Bien que le système de congé-éducation payé soit une façon de stimuler les travailleurs à rester employables sur le marché du travail, son utilisation a quelque peu diminué ces dernières années, constate dans une étude le groupe de gestion des ressources humaines Acerta.

En 2012, 2,43 % des travailleurs belges ont eu recours à cette opportunité, contre 1,97 % l'année dernière, soit une diminution de 15 % en

cinq ans.

Les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes à recourir au congé-éducation, lequel rencontre bien plus de

succès auprès des ouvriers que des salariés (différence de 30 % l'an dernier).

Plus l'entreprise est grande en taille, plus le nombre de travailleurs sollicitant un congé-éducation est élevé, constate également Acerta.

« Cette constatation peut s'expliquer par le fait que, dans une petite

entreprise, l'engagement réciproque est plus fort et que l'absence d'un collègue se ressent plus rapidement », analysé Amandine Boseret, juriste auprès d'Acerta.

« Elle peut également s'expliquer par le fait qu'une entreprise de plus de 50 travailleurs possède également un comité et/ou une délégation syndicale, car ces derniers

utilisent régulièrement le système du congé-éducation en raison de l'agrément des formations générales des syndicats. »

La popularité du congé-éducation diffère également grandement entre les Régions. Ainsi, en Wallonie, seul 1,28 % des travailleurs y ont eu recours l'an dernier, contre 2,1 % en Flandre et 1,73 % à Bruxelles.

Depuis 2014, ce sont les Régions qui sont compétentes en matière de congé-éducation, mais le cadre légal n'a pas beaucoup changé.

La Flandre vient toutefois d'annoncer sa volonté de se doter de ses propres règles d'ici peu. ■